

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Permanent Mission of
The Republic of the
SUDAN
To U.N. Office, Geneva



البعثة الدائمة
لجمهورية السودان
جنيف

**DÉCLARATION DU GROUPE AFRICAIN
À L'OCCASION DE LA
CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA PRÉVENTION
DES CATASTROPHES**

**KOBE, JAPAN
18-22, JANVIER 2005**

Monsieur le Président,

Qu'il me soit permis, tout d'abord de saisir cette occasion pour présenter au nom du Groupe Africain à Genève; nos sincères condoléances à toutes les familles qui ont perdu les leurs lors du Séisme et raz de marée survenu en Asie du Sud le 26 Décembre 2004 et faisant plus de 160, 000 morts et plus de 2 millions de déplacés.

Nos condoléances vont également aux Gouvernements et aux peuples de tous les pays sinistrés. Il va sans dire que cet affreux désastre sans précédent est de nature à donner davantage d'importance à la Conférence de Kobe sur la prévention des catastrophes.

Nous exprimons notre grande satisfaction devant la réaction internationale rapide et généreuse qui est effectivement à la mesure du défi posé par cette situation d'urgence extrême. Une réponse qui, pour mitiger cette tragédie, a jeté des passerelles de solidarité et de fraternité entre les peuples. Une réponse qui constitue en somme, un message de compassion et d'espoir pour un monde où les valeurs humaines d'entraide semblent ainsi reprendre leur ascendant, un message au demeurant amplifié par l'abnégation des organisations internationales humanitaires et des ONG, à laquelle fait écho celle des communautés locales oeuvrant côte à côte sur le terrain.

Permettez moi de même, M. le président; de saisir cette occasion pour exprimer au nom du Groupe Africain, nos vifs remerciements au Gouvernement du Japon pour son offre généreux d'abriter la Conférence et pour sa précieuse contribution ainsi que celle des autres pays donateurs afin d'assurer la participation des pays en développement tant aux deux prépcoms qu'à la Conférence.

Nous réaffirmons également notre ferme appui au Secrétariat de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes pour le rôle clé qu'il a joué et qu'il joue encore pour la promotion de l'intégration des actions de prévention des catastrophes dans l'approche du développement durable. Je tiens à rendre un hommage tout à fait particulier à M. Salvano Briceno, le Directeur de l'ISDR, à M. John Horekens, Coordinateur de la

Conférence de Kobe et à son équipe combien dynamique pour leurs louables efforts durant le processus préparatoire de cette Conférence.

Monsieur le Président,

Cette Conférence représente, en effet, une occasion unique pour promouvoir une prise de conscience internationale sur l'importance de la prévention des risques de catastrophes, mettre en valeur l'impératif de l'intégration de cette thématique dans l'approche holistique du développement et renforcer la résilience nationale et communautaire aux catastrophes. Elle est également l'occasion idoine pour l'identification des activités spécifiques pour la mise en œuvre des dispositions pertinentes du plan de mise en œuvre de Johannesburg sur la vulnérabilité, l'évaluation et la gestion des risques et pour le partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés à cet égard.

Nous reconnaissons l'importance de l'examen de la Stratégie de Yokohama et son Plan d'action destinés à évaluer nos acquis divers et conjoints, les lacunes qui persistent et les défis futurs. De même que son rôle dans la mise à jour de la stratégie à travers la mise en place de nouvelles lignes directrices en matière de prévention de catastrophes.

Nous rappelons les mesures et les initiatives internationales, particulièrement le Sommet du Millénaire où il a été décidé, entre autres, d'intensifier les efforts collectifs, afin de réduire le nombre et l'impact des catastrophes tant naturelles que celles découlant des activités humaines; le Sommet Mondiale sur le Développement Durable et en particulier son Plan de mise en œuvre dans lequel les Gouvernements ont appelé " à une approche intégrée et multirisque à même de s'attaquer à la vulnérabilité, l'évaluation des risques et la gestion des catastrophes en tant qu'élément essentiel pour un monde plus sûr au 21^{ème} siècle; le Programme d'Action de la Barbade et la Conférence Internationale sur le Financement et le Développement.

Nous notons avec grande appréciation la prise en conscience croissante en Afrique du besoin d'incorporer les mesures de prévention des catastrophes en tant que composante intégrale des programmes du développement durable. Nous saluons également la mise en place, par plusieurs pays africains, de leurs plates-formes nationales et leurs cadres législatifs pour la mise en œuvre de ces mesures, bien que leur efficience dans la réduction

de la vulnérabilité aux catastrophes reste encore limitée. D'où la nécessité de la mise en place d'une approche stratégique régionale pour le renforcement de cette efficacité.

Monsieur le Président,

L'Afrique est l'unique continent où le nombre de personnes et leurs pertes économiques en raison du nombre et de magnitude des catastrophes ne cesse d'augmenter. Entre 2000 et 2001, approximativement 35 millions de personnes, soit l'équivalent de 13 % de la population entière en Afrique ont été affectés par les catastrophes causées par les risques naturels. Le niveau élevé de vulnérabilité des communautés est tributaire à leurs économies fragiles et à la pauvreté extrême. Plus de 52 % de la population en Afrique subsaharienne vit en deca de seuil de la pauvreté, avec 37 US\$ par personne par mois). Leur situation est encore exacerbée par le fardeau de la dette extérieure (43 sur 53 pays africains souffrent de ce fardeau); l'impact du SIDA sur leurs vies, ainsi que d'autres violentes épidémies et conflits. L'impact de ces catastrophes naturelles s'aggrave parfois par l'effet simultané de risques d'origine hydrométéorologique (sécheresse, inondations, tempêtes, cyclones, érosion de sol), les tremblements de terre, l'invasion acridienne et la désertification.

Tous ces facteurs, couplés ou séparés, imposent une pression majeure sur le développement durable des pays africains.

Dans cette perspective, le Groupe africain voudrait rappeler la section 8 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, préconisant des actions à tous les niveaux en vue d'aider l'Afrique à prendre des mesures efficaces contre les catastrophes causées par les risques naturels et les conflits, et ce dans le cadre du nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD).

Compte tenu de ce qui précède, le Groupe Africain voudrait mettre en exergue l'importance de la prise en compte des préoccupations spécifiques de l'Afrique telles que stipulées dans les recommandations et la stratégie régionale africaine pour la Prévention des Catastrophes, adoptés par la consultation africaine régionale sur la prévention des catastrophes, organisée par la commission de l'Union Africaine, le Secrétariat du NEPAD et le Bureau Régional en Afrique du Secrétariat de la Stratégie Internationale pour la

Prévention des Catastrophes, les 2 et 3 Juin 2004 à Johannesburg. Les recommandations de cette consultation régionale de Johannesburg ont été approuvées et par le Conseil des Ministres Africains de l'environnement " l'AMSEN" lors de leur réunion fin Juin 2004 en Libye et par le Sommet Africain, tenu à Addis-abeba en Juillet 2004. L'objectif ultime de la Stratégie Africaine est la contribution à l'avènement du développement durable et l'éradication de la pauvreté à travers l'élaboration d'actions par les gouvernements visant l'intégration des composantes de la prévention des risques de catastrophes dans l'ensemble des programmes du développement durable et d'assistance post-catastrophes. Ces préoccupations peuvent ainsi se résumer comme suite:

1. Promouvoir un engagement politique et de meilleures dispositions institutionnelles en matière de prévention des catastrophes en tant que priorité aussi bien régionale, nationale que sous-régionale assortie d'une base organisationnelle solide pour sa mise en œuvre;
2. Améliorer l'identification et l'évaluation des risques de catastrophes, le renforcement des systèmes d'alerte précoce, ce qui nécessite l'amélioration de la qualité des informations et de données et d'analyses sur les risques de catastrophe, et la dissémination d'alertes de risques à travers les moyens appropriés au moment opportun. Ceci implique l'identification, l'évaluation et le contrôle des risques, des vulnérabilités et des capacités ainsi l'amélioration de l'intégration et la coordination des processus et interventions d'identification et d'évaluation des risques dans l'ensemble des programmes de développement.
3. Encourager l'application autant que possible des sciences et technologies appropriées dans la prévention des catastrophes;
4. Promouvoir la gestion des connaissances, la sensibilisation et l'éducation en vue de l'avènement d'une culture de résistance nationale et communautaire.
5. Intégrer la prévention des risques des catastrophes dans les programmes de réintégration et de reconstruction, y compris les situations post-conflits, à travers, entre autres, l'assistance aux Gouvernements en situation post-conflit à travers des activités de déminage en tant que composante intégrale des projets de

développement, et l'inclusion de la prévention des risques de catastrophes dans l'établissement des programmes de développement rural;

6. S'attaquer à la pauvreté extrême et utiliser les opportunités présentées par les opérations de redressement et de rétablissement des catastrophes pour développer les capacités et les programmes en vue de réduire l'impact des risques naturels futurs;

7. Renforcer la capacité de réponse aux catastrophes, les plans d'urgence et l'implication des communautés dans l'ensemble des étapes de la prévention des catastrophes;

8. Tout en reconnaissant que 34 pays africains sont classés comme Pays les moins avancés, nous voudrions mettre l'accent sur la coopération régionale et internationale comme une composante clé pour la promotion des connaissances, des capacités et de la motivation requises tant sur le plan national que local afin de soutenir les pays africains, notamment à travers le renforcement de capacités et l'assistance financière et technique. Cet objectif nécessite l'établissement d'une composante de prévention des catastrophes dans l'ensemble de programmes de développement et d'assistance humanitaire en vue de préserver les acquis en matière de développement. De même qu'il nécessite un engagement marqué des Nations Unies à prendre en compte et à soutenir, de manière coordonnée, les efforts des pays membres, avec l'aide des pays donateurs, d'intégrer la prévention des catastrophes dans les programmes des Nations Unies en Afrique.

10. Assurer la mobilisation des femmes et des jeunes pour une active participation dans la prévention des catastrophes.

La mise en œuvre de ces recommandations dépendra, outre les dispositions institutionnelles pour son élaboration et sa gestion et la participation des autorités nationales ainsi que les Communauté Economiques Régionales, de l'intervention effective des groupes majeurs (la société civile, le secteur privé) et les partenaires internationaux aussi bien financiers, humanitaires, que de développement, notamment par la fourniture de l'assistance nécessaire et des ressources pour l'atténuation des vulnérabilités et la réduction

des catastrophes. Aussi, les Nations Unies et leurs programmes et agences spécialisées concernés sont-elles hautement sollicités d'inclure les objectifs de la Stratégie Internationale des Nations Unies pour la réduction des catastrophes dans l'ensemble de leurs programmes, par l'élaboration d'actions dans ce domaine, d'en assurer le suivi et la présentation des rapports annuels sur les efforts menés et sur l'impact de ces actions.

Le Groupe africain voudrait également lancer un appel pour:

- l'ensemble de Gouvernements de veiller à ce qu'une composante spécifique visant la prévention des catastrophes soit intégrée dans leurs programmes de développement; et pour les pays donateurs de poursuivre leurs généreuses contributions au financement de tels programmes et la fourniture de l'assistance humanitaire d'urgences, consécutivement aux catastrophes là où ils auront lieu;
- Effectuer une étude sous la coordination des Nations Unies, sur la faisabilité de l'élaboration d'une Convention Internationale sur la prévention des Catastrophes, dans l'objectif d'établir des normes pour la prévention des catastrophes et promouvoir la solidarité dans la coopération internationale dans ce domaine;
- le soutien au Secrétariat de la Stratégie Internationale pour la prévention des Catastrophes afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de l'importante tâche de coordonner les initiatives visant la réduction des risques de catastrophes dans le monde entier et de veiller à l'intégration des composantes de cette prévention dans l'ensemble de programmes du développement afin de garantir leur durabilité;
- le transfert de la technologie appropriée et l'octroi de l'assistance financière aux pays en développement, notamment les PMA, dans le domaine des changements climatiques au profit des instituts gouvernementaux et de recherche, les universités, les bureaux d'études et les ONG spécialisées, particulièrement dans le domaine du processus d'évaluation de la vulnérabilité, face aux impacts prévus de ces changements climatiques et la préparation des stratégie d'adaptation;

- le renforcement des capacités d'observation et de suivi des risques notamment dans les pays en développement, particulièrement vulnérables à certains risques, à travers le renforcement de leurs capacités notamment dans le domaine de l'alerte météorologique et l'alerte sismique précoces;

- l'appui des Organisations et programmes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales pertinentes pour la création, dans les pays en développement, des mécanismes nationaux de contrôle et d'analyses dont l'output pourrait être disséminé localement, partagé régionalement, afin de contribuer aux efforts d'atténuation de l'impact des risques majeurs tant naturels que technologiques.

Dans le même sillage, nous saluons l'appel de l'Organisation Météorologique Mondiale pour un programme d'action bien définie à même de permettre d'établir un objectif spécifique, celui de réduire les fatalités associées aux catastrophes naturelles d'origine hydrométéorologique de 50 % d'ici l'année 2015. Il est aussi important de convenir sur les bases sur lesquelles ces calculs seront faits.

- l'inscription des invasions acridiennes, trafic illicite des déchets dangereux, les tremblements de terre, la désertification, la dégradation des terrains et l'érosion côtière, les inondations, les cyclones, les tempêtes tropicales, les éruptions volcaniques et d'autres, dans la liste des catastrophes qui feront l'objet d'examen de la Conférence;

- l'établissement d'un mécanisme de suivi après Kobe 2005 qui prendra note des expériences de la mise en œuvre par les Gouvernements des composantes du plan d'Action de Yokohama, qui sensibilisera le public sur la valeur et l'importance de la prévention des risques et de catastrophes dans leurs vies et qui établira un calendrier spécifique et des buts pour la mise en œuvre des différents composantes qui seront incluses dans le document de base de la Conférence (the outcome document).

Monsieur le Président,

Enfin, le Groupe Africain voudrait réaffirmer son plein soutien au Président, au Secrétariat de la Stratégie Internationale pour la Prévention des catastrophes, aux membres du bureau ainsi qu'à la Commission de l'Union Africaine et au Secrétariat du NEPAD pour leur contribution au processus qui nous a amené à Kobe, tout en mettant en valeur l'importance des résultats planifiés et de programmes suivis, susceptibles de garantir des perspectives prometteuses et des résultats tangibles de la Conférence.

En conclusion, M. le Président, vu l'ampleur gigantesque de la dévastation causée par le Tsunami et d'autres désastres dans le monde, le Groupe Africain est de l'avis qu'il est temps plus que jamais, que le Fond International pour la Prévention et Mitigation des Catastrophes soit davantage renforcé.

Je vous remercie.